



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Christophe AVENA
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Danielle JUBAN
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Monsieur Jean-François COURGEY
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Bassir AMIRI
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Philippe THIRION
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur David HAEGY
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

OBJET : FINANCES

Tarifs des objets vendus à la boutique du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon - Compléments au rapport du 21 mars 2022

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil municipal, la fixation des tarifs des articles de la boutique de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV). La boutique du Pôle Culturel de la CIGV a ouvert ses portes le 6 mai 2022. Les produits proposés ont été sélectionnés et personnalisés afin de rendre l'offre plus attractive aux usagers qui viennent visiter le site afin de rapporter un souvenir estampillé « Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin – Dijon ». Un choix diversifié a été pensé pour satisfaire tous les publics (les amateurs de vins, les chercheurs, les adultes, les enfants, les curieux, les touristes de passage comme les dijonnais attachés à leur patrimoine).

Afin de rendre son offre toujours plus attractive, la boutique de la Cité propose une large gamme de produits (893 références) dont certaines nouveautés comme des coffrets d'huiles aromatisées au tarif de 18,50 €, des objets en cuir mettant en valeur le savoir-faire des artisans (porte-clés au tarif de 9,50 €, ...), des épices en tube, des cartes postales de photo culinaire au tarif de 3 €.

Depuis la délibération du 23 septembre 2024, la gamme d'articles proposés à la boutique de la Cité s'est enrichie de 278 nouveaux articles et nouvelles offres tarifaires. Les tarifs des articles déjà en stock n'ont pas évolué ni à la hausse ni à la baisse depuis septembre 2024. Conformément à la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2023, une réduction de 30% a été appliquée sur certains articles invendus depuis l'ouverture de la boutique.

Depuis avril 2022, la régie de recettes et d'avance de la Cité de la Gastronomie et du Vin gère et encaisse les ventes de produits à la boutique culturelle de la Cité. La tarification des objets vendus à la boutique du Pôle Culturel de la CIGV est reprise dans l'annexe 1 (tableau détaillé). Les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction du catalogue en vigueur.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de valider** les tarifs présentés en annexe et actuellement vendus à la boutique du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon, dans les conditions proposées.
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 55	ABSTENTION : 4
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	